

# Sorties scolaires

BO du 25 juillet 2024 : rappel

## Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau maternelle

---

Jusqu'à 16 élèves

Au-delà d'un groupe de  
16 élèves

Deux adultes dont au moins un enseignant

Un adulte supplémentaire pour  
8 élèves

# Sorties scolaires

BO du 25 juillet 2024 : rappel

## Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau élémentaire

Sorties scolaires sans nuitée

Voyages scolaires

Jusqu'à 30 élèves

Au-delà de 30 élèves

Jusqu'à 24 élèves

Au-delà de 24 élèves

Deux adultes dont  
au moins un  
enseignant

Un adulte  
supplémentaire pour  
15 élèves

Deux adultes dont  
au moins un  
enseignant

Un adulte  
supplémentaire pour  
12 élèves

# Sorties scolaires de proximité, moins d'une demi-journée

**BO du 25 juillet 2024 : rappel et assouplissement**

- à l'école maternelle, l'enseignant, accompagné d'un adulte, peut se rendre avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe. Au-delà de 24 élèves, la présence d'un adulte supplémentaire est recommandée ;
- à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.

# Sorties scolaires avec nuitées

BO du 25 juillet 2024 : rappel

- Soumis à l'autorisation de l'IEN et information à la DSDEN d'accueil
- Dossier qui doit parvenir 6 semaines avant la date du départ hors vacances scolaires
- Demande d'honorabilité des accompagnateurs en amont de l'envoi du dossier à l'IEN, par le directeur / la directrice
- Présence dans l'encadrement d'une personne formée au Premiers Secours obligatoire, y compris la nuit
- Recensement des séjours prévus par le CPC EPS avant le 30 septembre (si décision en cours d'année, informer immédiatement des dates envisagées)